



**SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

**Commune  
des  
Anses d'Arlet**

**RAPPORT ANNUEL  
DU DELEGATAIRE 2010**



# SOMMAIRE

<b>1. COMMENTAIRES GENERAUX.....</b>	<b>3</b>
1.1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE.....	3
1.1.1. Description.....	3
1.1.1.1. Présentation du Service.....	3
1.1.1.2. Présentation générale de la SME.....	3
1.1.1.3. Moyens en personnel.....	4
1.1.1.4. Organisation interne.....	4
1.1.1.5. Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'eau potable (affermage).....	6
1.1.1.6. Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'assainissement (affermage et prestations complètes).....	6
1.1.2. La démarche sécurité.....	7
1.1.2.1. Rappel réglementaire.....	7
1.1.2.2. La démarche d'évaluation des risques.....	7
1.1.2.3. Document unique SICSM.....	7
1.1.3. La qualité de service.....	7
1.1.3.1. La démarche qualité de la SME.....	7
1.1.3.2. Le baromètre satisfaction clients.....	8
1.1.3.3. La qualité de l'eau et des prestations.....	9
1.1.3.4. Le service client.....	12
1.1.4. La communication externe.....	14
1.1.5. Evolution de la réglementation.....	16
1.1.6. Orientations pour l'avenir.....	17
1.1.6.1. Schéma Directeur de Zonage Assainissement.....	17
1.1.6.2. Réhabilitation des stations d'épuration.....	17
1.1.6.3. Réhabilitation des réseaux.....	18
1.1.6.4. Le devenir des boues de stations de traitement d'eaux usées.....	18
1.1.6.5. L'assainissement non collectif.....	21
1.1.7. Les faits marquants 2010.....	21
1.1.8. Indicateurs techniques.....	22
1.1.8.1. Indicateurs de performance.....	22
1.1.8.2. Usagers assainissement collectif.....	24
1.1.8.3. Assainissement non collectif.....	24
1.1.8.4. Réseaux et postes de refoulement.....	24
1.1.8.4.1. Descriptif patrimonial.....	24
1.1.8.4.2. Fonctionnement des réseaux.....	26
1.1.8.4.3. Fonctionnement des postes de refoulement.....	26
1.1.8.5. Fonctionnement des stations de traitement d'eaux usées.....	27
1.1.8.5.1. Descriptif patrimonial.....	27
1.1.8.5.2. Fonctionnement des stations.....	27
1.2. INDICATEURS FINANCIERS.....	29
1.2.1. Tarifs.....	29
1.2.2. Prix de l'eau (facture 120 m <sup>3</sup> ).....	30
<b>2. RESEAU DU BOURG.....</b>	<b>32</b>
2.1. SCHEMA D'ENSEMBLE.....	32
2.1.1. Principe de fonctionnement.....	32
2.1.2. Localisation.....	33
2.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	34
2.2.1. Réseaux de collecte.....	34
2.2.2. Postes de refoulement.....	35
2.2.3. Stations de traitement d'eaux usées du Bourg.....	37
2.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	38
2.3.1. Réseaux du Bourg.....	38

2.3.2. Postes de refoulement .....	38
2.3.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg.....	40
2.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT .....	41
2.4.1. Réseaux eaux usées.....	41
2.4.2. Postes de refoulement .....	41
2.4.3. Sécurité.....	42
2.4.4. Station de traitement d'eaux usées .....	42
<b>ANNEXES .....</b>	<b>43</b>

# **1. COMMENTAIRES GENERAUX**

## **1.1. Présentation générale du service**

### **1.1.1. Description**

#### *1.1.1.1. Présentation du Service*

La SOCIETE MARTINICAISE DES EAUX (SME) assure pour votre commune la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées.

Le Service assuré concerne :

- 663 clients assujettis;
- 79 595 m<sup>3</sup> facturés ;
- 8,8 km de réseaux de collecte gravitaire ;
- 2,5 km de réseaux de refoulement ;
- 4 postes de relèvement ;
- 1 station d'épuration :
  - o Bourg (5 000 éq.hab).

Le personnel qui assure la collecte et le traitement des eaux usées des 3 749 habitants de la commune (recensement 2006), bénéficie du soutien logistique du Siège Social de la Société Martiniquaise des Eaux.

#### *1.1.1.2. Présentation générale de la SME*

La SOCIETE MARTINICAISE DES EAUX (SME) a été créée en 1977 ; elle intervient dans les domaines de la production et de la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux résiduaires, l'expertise et le conseil aux maîtres d'ouvrages dans ses domaines de compétences.

La SME assure le service de l'eau pour 23 communes à travers 2 syndicats :

- les 16 communes du SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique),
- la gestion du service de l'eau sur les communes du Lamentin et de Saint-Joseph se fait à travers le syndicat mixte SICSM/ CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique) ;
- les 7 communes du SCCNO (Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest).

Elle assure également le service de l'assainissement sur le périmètre du SICSM, du SCCCNO et de la ville du Lamentin en relation avec la CACEM.

Les ressources humaines, financières et techniques de la SME lui confèrent le rôle d'un acteur économique de premier plan en Martinique. Et de par ses liens avec le groupe LYONNAISE DES EAUX, la société peut accéder aux moyens de ce grand groupe français, réputé pour son expérience dans les métiers de l'eau et l'assainissement, son expertise technique, sa solidité économique et sa stabilité financière.

#### 1.1.1.3. Moyens en personnel

L'effectif de la SME est de 200 agents, caractérisé par une compétence forte, basée sur la formation et l'expérience acquises au sein de l'entreprise, ou auprès d'entreprises du même secteur d'activité en métropole.

La SME consacre plus de 3 % de sa masse salariale au développement et au maintien des compétences de ses salariés grâce à la mise en place d'actions de formation performantes en externe et en interne.

La politique de formation est orientée vers la prise en compte de l'ensemble des dimensions utiles à l'exercice efficace de nos métiers, en respectant les exigences des clients (technologies nouvelles, reporting contractuel et réglementaire, management, communication....).

Les agents sont répartis en niveau de qualification comme suit :

<b>Ouvriers – employés :</b>		<b>150</b>
<b>Agents de maîtrise :</b>	<b>32</b>	
<b>Cadres :</b>	<b>13</b>	
<b>Contrats de qualification :</b>		<b>8</b>

#### 1.1.1.4. Organisation interne

La SME est organisée par métiers et par agences.

Le siège social, situé à Place d'Armes au Lamentin, accueille tous les services centraux : - la direction de la société, la comptabilité, la gestion de la clientèle, les ressources humaines, l'informatique, les centraux de télégestion, le management de la Qualité, le bureau d'étude et la direction des exploitations (eau et assainissement).

En 2010, l'organisation des activités d'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que l'accueil client lié à ces activités, ont été répartis en deux agences organisées comme suit :

- 🚧 Agence CENTRE-NORD dont le siège situé dans les locaux de Place d'Armes regroupe les zones CENTRE (Lamentin et Saint-Joseph), NORD

(Bellefontaine, Carbet, Case-Pilote, Fonds-Saint-Denis, Morne-Vert, Prêcheur et Saint-Pierre) et NORD ATLANTIQUE (François, Robert et Trinité) ;

- ✚ Agence SUD dont le siège situé à Petit-Bourg regroupe les zones SUD (Marin, Rivière-Pilote, Sainte-Anne, Sainte-Luce et Vauclin) et SUD CARAÏBE (Anses-d'Arlet, Diamant, Ducos, Rivière-Salée, Saint-Esprit et Trois-Ilets).

### ☞ **Organisation de l'astreinte**

La SME reçoit les appels relatifs aux manques d'eau, fuites, pollutions ou problèmes électromécaniques. Ces appels peuvent provenir des clients ou directement des équipements de télésurveillance des installations les plus sensibles.

L'équipe d'astreinte (18 personnes en continu) permet un service 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées.

Les équipes d'astreinte sont mobilisables hors des heures ouvrables, pour déclencher les réparations nécessaires.

Le personnel est compétent en termes de traitement d'eau, d'épuration, de plomberie, de terrassement, d'électromécanique et de gestion des réseaux. Il est encadré par des agents de maîtrise et un cadre. L'effectif mobilisé chaque semaine représente environ 10 % de l'effectif total de la société.

L'astreinte est planifiée semestriellement. Un tableau est tenu à jour au Secrétariat de Direction des Exploitations de la SME.

- L'organigramme d'astreinte

Sous l'autorité d'un cadre responsable, l'astreinte s'organise en quatre entités distinctes :

- le responsable d'astreinte :  
Il est garant du bon fonctionnement de l'astreinte.
- l'astreinte téléphonique :  
L'objectif est de fournir à tout client ou tiers, qui appelle sur un numéro d'urgence, un interlocuteur physique et ce 24 h/ 24.  
L'astreinte téléphonique prend le relais du standard de la SME ; la réception des alarmes techniques est centralisée vers la personne qui reçoit les appels des clients.

- l'astreinte d'encadrement :  
Elle gère les situations qui sortent de la pratique courante et nécessitent soit une appréciation spécifique, soit la mobilisation de moyens importants.  
Elle prend les décisions d'intervention pour les cas qui n'ont pas fait l'objet d'une description pré-établie d'intervention.  
Elle encadre les interventions importantes et permet de mettre en œuvre les dispositions appropriées à chaque situation.
- l'astreinte d'intervention :  
Les travaux à réaliser étant urgents par nature, elle se mobilise dès qu'elle est sollicitée, dans des délais très courts, pour les effectuer. Pour un certain nombre de situations banalisées étudiées à l'avance (petites interventions, diagnostics...), elle travaille en autonomie. Les incidents les plus fréquents ou les plus prévisibles sont passés en revue de façon systématique.
- Les moyens mis à disposition du personnel d'astreinte
  - téléphones à domicile et téléphones portables ;
  - répondeurs téléphoniques avec renvoi d'appel ;
  - P.C. portables de télésurveillance ;
  - véhicules avec outillage et jeux de plans de réseaux ;
  - fourgons-ateliers, mini pelles et camions benne ;
  - mallettes d'astreinte (adresses, téléphone, consignes d'intervention ...) ;
  - camion hydrocureur d'intervention.

Les interventions d'astreinte sont enregistrées et font l'objet d'un suivi dans le cadre des procédures de certification, afin d'en améliorer en permanence le fonctionnement.

#### 1.1.1.5. Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'eau potable (affermage)

- 3 usines de traitement d'eau, 4 captages de sources et 2 forages,
- 187 réservoirs de stockage,
- 85 stations de pompage,
- 20 millions de m<sup>3</sup> produits par an,
- plus de 2 500 km de réseau d'eau potable.

#### 1.1.1.6. Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'assainissement (affermage et prestations complètes)

- 88 stations d'épuration d'eaux usées représentant une capacité théorique de 180 000 équivalents-habitants,

- 190 postes de relevage,
- 7,8 millions de m<sup>3</sup> épurés par an,
- 386 km de réseau d'assainissement.

## **1.1.2. La démarche sécurité**

### **1.1.2.1. Rappel réglementaire**

Depuis le 05 novembre 2001, le Code du travail (Art. R 4121-1) impose à l'employeur de recenser les risques présents dans son entreprise, d'évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique.

Le document unique, terminé à la SME au 31 décembre 2008, a été revu le 15 décembre 2009.

Il est conçu en plusieurs parties :

- une partie qui lui incombe ;
- l'autre partie qui concerne les collectivités pour lesquelles travaille la SME.

Depuis le décret 2008-1347 de décembre 2008, l'employeur doit tenir ce document à disposition des travailleurs. Le document unique est donc accessible à tous sur notre réseau informatique.

### **1.1.2.2. La démarche d'évaluation des risques**

L'inventaire des risques a d'abord été réalisé par ouvrage, puis par métier. Ainsi, tous les postes, techniques et administratifs, ont été passés en revue.

Pour les postes de refoulement, une fiche-type d'identification des risques à été renseignée (en annexe) par les agents, juste avant de procéder à la hiérarchisation des risques et à la définition des actions à mettre en place.

Concernant les stations de dépollution des eaux usées, à l'aide de la liste des risques professionnels (en annexe), les sites ont été inspectés par le service Sécurité en collaboration avec les agents d'assainissement.

### **1.1.2.3. Document unique SICSM**

En annexe le document unique SICSM. Le canevas utilisé est celui de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Martinique.

## **1.1.3. La qualité de service**

### **1.1.3.1. La démarche qualité de la SME**

L'évolution du marché et l'ambition de la SME de toujours satisfaire ses clients (collectivités, abonnés et consommateurs), l'ont conduite à entreprendre dès 1999 une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses produits et services.

Depuis juin 2005, la SME est certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses activités sur l'ensemble de son périmètre :

- la production et la distribution d'eau potable,
- la gestion administrative des clients,
- la collecte et le traitement des eaux usées,
- l'entretien et l'inspection des réseaux.

La politique d'entreprise définit différents axes :

- ☞ Inscrire l'entreprise dans une démarche d'amélioration continue afin d'assurer la pérennité de notre développement commercial,
- ☞ Anticiper et satisfaire les attentes des clients, mériter leur confiance,
- ☞ Améliorer l'image de l'entreprise avec le souci de respecter les exigences réglementaires et légales.

L'ensemble des agents de la SME est mobilisé sur ces axes d'amélioration par la déclinaison d'objectifs opérationnels individuels et des ressources importantes ont été mises en place afin d'obtenir l'adhésion de tous à cette démarche Qualité.

Le système Qualité en place est évalué, en interne, par une équipe d'auditeurs préalablement formés, et en externe par l'organisme AFNOR Certification.

L'ensemble de ces évaluations démontre que le système de management de la Qualité de la SME répond bien aux exigences de la norme ISO 9001 version 2000 et met en avant les fondations solides liées à la construction progressive du système Qualité, l'expérience acquise par la SME dans son environnement professionnel et la forte implication et l'appropriation du système Qualité par le personnel.

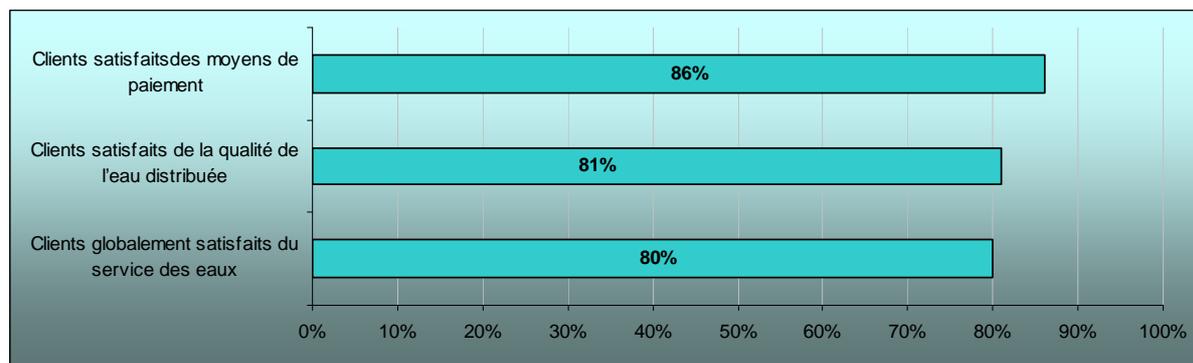
### **1.1.3.2. Le baromètre satisfaction clients**

Depuis 2000, la SME lance un baromètre annuel de satisfaction pour mesurer l'appréciation de ses clients sur ses prestations et connaître leurs attentes.

Cette opération permet entre autres de positionner la SME pour la qualité des prestations fournies par rapport à six autres opérateurs de services en Martinique (EDF, Télécom, CAF...).

En 2010, l'enquête a été réalisée par l'institut de sondage LH2Dom durant les mois de novembre et décembre 2010.

ON PEUT RETENIR LES RESULTATS SUIVANTS :



### 1.1.3.3. La qualité de l'eau et des prestations

Les résultats de l'autocontrôle pour l'année 2010 sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

STATION	BOURG (5 000 EH)
Nombre de bilans effectués	12
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	12
<b>ANALYSES CONFORMES</b>	
DBO <sub>5</sub>	12
DCO	12
MES	10
NK	12
Pt	-
Nombre de bilans conformes	10
<b>% de conformité</b>	<b>83 %</b>

- *STATION DU BOURG*

La station est équipée en préleveurs fixes d'eau brute et d'eau traitée conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité supérieure à 2000 équivalents habitants. Pour une meilleure connaissance de la charge polluante reçue par la STEP en vue de sa réhabilitation, un débitmètre électromagnétique a été installé en entrée.

L'arrêté du 22 juin 2007 (tableau n°6) intègre la notion de non-conformité des bilans de la manière suivante :

<b>Nombre d'échantillons dans l'année</b>	<b>Nombre maximal d'échantillons non conforme</b>	<b>Nombre d'échantillons dans l'année</b>	<b>Nombre maximal d'échantillons non conforme</b>
4 - 7	1	54 - 67	6
8 - 16	2	68 - 81	7
17 - 28	3	82 - 95	8
29 - 40	4	96 - 110	9
41 - 53	5	111 - 125	10

L'application de cette règle conduit à déclarer :

La station des ANSES D'ARLET : CONFORME

Rappel des seuils pris en compte pour le calcul de la conformité :

PARAMETRES	STATION DU BOURG DES ANSES D'ARLET	
	Concentration - (mg/l)	Rendement - (%)
DBO <sub>5</sub>	25	70 %
DCO	125	75 %
MES	35	90 %
NK	15	70 %

D'autre part la fréquence des prélèvements après la mise en place des équipements réglementaires devra être effectuée conformément au tableau suivant :

Paramètres	Nombre de mesures par an
Débit	365
MES	12
DCO	12
DBO <sub>5</sub>	12
NK	4
NH <sub>4</sub>	-
NO <sub>3</sub>	-
NO <sub>2</sub>	-
Siccité des boues évacuées	4

#### 1.1.3.4. Le service client

##### □ **Accueil de la Clientèle**

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du délégataire à l'adresse :

Société Martiniquaise des Eaux  
Z.I. Place d'Armes  
LE LAMENTIN

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ 7h45 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
- ▶ 7h45 – 12h30 et 13h45 – 17h00, les mardis et jeudis

Pour l'exploitation des services de l'assainissement et de l'eau potable, les abonnés du Nord peuvent également se rendre à notre agence située à l'adresse :

12, rue Schoelcher  
LE CARBET

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ Service technique : 7h00 – 14h30, les lundis, mardis et mercredis  
7h00 – 13h00 les vendredis
- ▶ Service clientèle : 7h30 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis  
7h30 – 12h30 et 14h30 – 16h30, les mardis et jeudis

Le service d'astreinte de la SME permet de répondre à toutes les urgences, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le numéro de téléphone en dehors des heures ouvrées est le 05 96 56 99 20.

##### □ **Information de la Clientèle**

Le « client-consommateur » réclame une information plus régulière et une plus grande transparence sur la qualité et le prix de l'eau. La SME contribue naturellement à ces réponses avec une action de communication très ouverte, structurée et régulière.

En 2010, les actions de communication suivantes ont été réalisées

- réalisation d'une carte interactive [www.smeaux.fr](http://www.smeaux.fr) informant le client des éventuelles perturbations de l'alimentation en eau potable.
- envoi aux abonnés de factures au format recto-verso. Cette facture présente l'historique des consommations, des messages personnalisés, et une plus grande lisibilité des prestations facturées.
- envoi avec les factures du second semestre des fiches éditées par la DSDS sur la qualité de l'eau de distribution publique en 2010.

- dans le cadre du lancement effectif du télépaiement, nous avons informés nos clients de la mise à disposition sur le 0810 301 130 d'un nouveau mode de paiement. Une campagne de communication employant des médias s'est déroulée entre septembre 2010 et octobre 2010 en avant de la campagne de facturation :
  - TV magazine du 24/09/2010
  - Créola du 07/10/2010
  - France Antilles du 20/09/2010 et du 22/09/2010
  - Mise en ligne d'un spot sur internet visible sur you tube à l'adresse suivante :  
<http://www.youtube.com/watch?v=ODdYF01Rh-E>

#### □ **Une démarche de progrès**

La SME va poursuivre ses actions d'amélioration de l'accueil et du service à la Clientèle.

#### \* Amélioration de l'accueil téléphonique

En fonction des résultats de cette étude, nous adapterons nos moyens techniques et organisationnels pour pouvoir mieux répondre à l'attente de nos clients.

#### \* Mise en place de nouveaux moyens de paiement: Carte Bancaire, Télépaiement VAD et Borne Interactive de Paiement

L'amélioration de notre offre en moyens de paiement a fait partie de nos priorités dès 2005. C'est une requête forte de la part des clients. La carte bancaire nous était régulièrement demandée au travers de la boîte à suggestions (boîte de libre expression des clients sur leurs attentes vis-à-vis de la SME), dans les courriers et dans les sondages IPSOS (demande faite par 31 % des clients sondés).

##### *a/ La Carte Bancaire*

La mise en place du paiement par carte bancaire répond à une demande forte de la clientèle. Ce nouveau mode de paiement a été mis en place en janvier 2006 à nos caisses du Lamentin et rencontre un vif succès.

##### *b/ Le télépaiement*

Nous avons mis en place un service de télépaiement par téléphone. Ce nouveau mode de paiement permet à un client sur simple appel téléphonique de régler sa facture d'eau par téléphone au 0810 301 130.

Ce nouveau mode de paiement permet à un client sur simple appel téléphonique de régler sa facture en composant le 0810 301 130 et en indiquant ses références et ses coordonnées de carte bancaire.

Une équipe de téléconseillers encadrée par un superviseur permet de garantir la bonne marche du service pour la plus grande satisfaction des clients.

### *c/ L'Agence en ligne*

Soucieux de l'intérêt que porte nos clients aux nouvelles technologies, nous prévoyons le déploiement d'agence en ligne.

Il s'agit de mettre à disposition de nos clients des services via Internet. Ainsi ils peuvent effectuer leur paiement, leur demande de rendez-vous, leur souscription et bien d'autres services depuis leur domicile.

#### Réaménagement des locaux d'accueil Clientèle pour offrir plus de confort et de confidentialité aux personnes se rendant dans nos locaux

Suite aux premières études et aux premiers aménagements réalisés à Place d'Armes, nous avons réaménagé les locaux des services de relève et de facturation.

Une nouvelle étude permettra d'entamer des travaux de modernisation de nos accueils clientèle du Carbet et du Lamentin pour le plus grand confort de nos clients.

Les travaux demeurent courant 2011 :

- espace individualisé pour le respect de la confidentialité,
- meilleure signalisation...

Concernant l'accueil physique et afin de garantir un meilleur confort aux clients se rendant dans nos locaux, nous avons engagé en 2006 une première phase d'études sur un meilleur agencement des bureaux de Place d'Armes, permettant de répondre aux améliorations souhaitées : espaces individualisés pour respect de la confidentialité, meilleure signalisation des files d'attente à l'accueil, meilleure sécurisation des locaux, etc.

Des actions d'amélioration de l'accueil physique ont été définies dans l'attente du réaménagement des locaux.

Elles seront déployées au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2011.

#### **1.1.4. La communication externe**

Pour mieux répondre aux attentes de ses clients, la SME met en place des axes forts d'amélioration, notamment dans le domaine de l'information du client.

En 2010, les opérations suivantes ont été réalisées :

- mise à disposition d'informations très détaillées sur notre Société, nos services, notre métier, de l'état du réseau en temps réel sur le site Internet : [www.smeaux.com](http://www.smeaux.com) ;
- envoi d'une page d'information relative à la qualité du produit et du service, jointe à l'ensemble des factures,
- édition d'un journal interne SME mis à disposition des clients ;

- visites des installations : ouverture facilitée des ouvrages au public (accueil des écoles...) ;
- entretien de relations constructives avec le tissu associatif : participation à des réunions publiques ou privées, à la demande notamment d'associations de consommateurs, pour présenter nos métiers, expliquer encore davantage la facturation et les bonnes pratiques en matière de consommation d'eau... ;
- participation à des émissions radio et télévision,
- information systématique des collectivités et des clients, par mail – par fax - par SMS, particulièrement en cas de manque d'eau (casses, lavages de réservoirs, tests à la fumée) ;
- utilisation des supports médias (TV, radio) pour expliquer les situations de crise ;
- publicité dans la presse spécialisée « collectivités » (Agendas des Maires – des Communes et autres.....) ;
- participation aux courses de gommiers de la Martinique avec l'équipe SME ;
- participation médiatisée aux Bourses Alizés pour l'accompagnement d'étudiants martiniquais dans des voies d'excellence ;
- participation au Congrès des Maires de France et organisation de présentations d'ouvrages caractéristiques du savoir-faire de nos groupes.
- Mise en place d'une cartographie interactive, informant les clients des éventuelles coupures sur tout le territoire du SICSM.

### **1.1.5. Evolution de la réglementation**

Principales évolutions du cadre réglementaire dans le domaine de l'assainissement en 2009 :

#### **A) TEXTES GENERAUX**

- Loi Grenelle 2 :
  - possibilité de prolonger les DSP pour des investissements relatifs à des énergies renouvelables ou de récupération.
  - définition des territoires à risques d'inondation importants avant fin 2011 et de plans de gestions d'ici 2015.
- Réforme des collectivités territoriales et de l'intercommunalité : Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010.
- Régime de passation des concessions de travaux publics : Décret n°2010-406 du 26 avril 2010.
- Retour du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de 20 000 € à 4 000 € au 1<sup>er</sup> mai 2010 : Arrêt du Conseil d'Etat du 10 février 2010, « M. Perez », req. n°329100.
- Nouveaux formulaires (DC, OUV, et NOTI) mis à disposition par le Ministère de l'Economie pour les procédures de marchés publics.

#### **B) ASSAINISSEMENT**

- Principes d'application de l'arrêt Olivet du Conseil d'Etat du 8 avril 2009 : Instruction n°10-029-M0 du 7 décembre 2010 et Circulaire adressée aux Préfets le 24 janvier 2011.
- Loi Grenelle 2 : Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.
  - Mise en place d'un schéma d'assainissement collectif avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014.
  - Réforme du service public d'assainissement non collectif.
  - Intégration de la gestion des eaux pluviales dans les compétences optionnelles des communautés d'agglomération et création de la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines.
- Circulaire du 29 septembre 2010 : suivi des micropolluants en sortie de step
- Règles d'utilisation des eaux usées traitées pour irriguer des espaces verts ou des cultures : arrêté du 2 août 2010.

- Renforcement du transfert des pouvoirs de police en matière d'assainissement à un président d'EPCI à fiscalité propre : Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010.

### **1.1.6. Orientations pour l'avenir**

#### *1.1.6.1. Schéma Directeur de Zonage Assainissement*

Le SICSM a lancé l'étude du Schéma Directeur de Zonage Assainissement au 1<sup>er</sup> trimestre 2007.

#### **Les principaux objectifs de l'étude étaient les suivants :**

- définir la stratégie générale de développement du SICSM sur 15 ans avec les aspects juridiques, techniques et financiers ;
- déterminer les extensions et les intégrations de réseaux, la construction et la réhabilitation des stations ;
- étudier la protection de l'environnement, la lutte contre l'H<sub>2</sub>S, la sensibilité des milieux, le choix technique des investissements et d'exploitation, les centres de traitement des matières de vidange et des boues, la pollution diffuse, les filières d'élimination des sous-produits et la réutilisation des eaux épurées en agriculture.

Il conviendrait que l'ensemble de cette étude soit diffusé à l'ensemble des partenaires du SICSM dont la SME.

#### *1.1.6.2. Réhabilitation des stations d'épuration*

En 2009, la SME a réalisé un audit des stations d'épuration du SICSM, dont celle des Anses d'Arlet. Nos préconisations avaient pour objectif de :

- prolonger la durée de vie à moindre coût, d'ouvrages vétustes ou en surcharge, tout en améliorant la qualité d'eau traitée et permettre à la collectivité de disposer d'un délai supplémentaire pour leur remplacement ;
- améliorer les performances épuratoires de certaines stations d'épuration par des investissements rapides et de faibles importances.

En parallèle, le SICSM a lancé des études (missions CEMAGREF et DAF) en vue de moderniser complètement la station du bourg Au premier trimestre 2010, un débitmètre électromagnétique a été posé en entrée de station afin de mieux connaître les débits d'eaux brutes. Les préleveurs existants asservis au débitmètre posé, ont permis de réaliser des bilans 24h. L'analyse de ces bilans a permis de fournir au SICSM des données fiables pour un meilleur dimensionnement des ouvrages et équipements.

La SME, en cohérence avec son audit préalable, a émis des commentaires concernant le dossier de réhabilitation.

#### 1.1.6.3. Réhabilitation des réseaux

Afin de faciliter la construction du PR Touristique, les eaux brutes du PR bourg et Grand Anse ont été basculées directement sur les prétraitements de la STEP.

Depuis 4 ans, nous insistons sans succès pour la suppression du PR Batterie pour un écoulement gravitaire des effluents de Bas Morne. La pose d'un réseau de collecte d'environ 25 ml permettrait d'éliminer les risques de dysfonctionnement d'un poste situé en bordure de littoral. L'impact économique et environnemental serait en parfaite adéquation avec les objectifs **3E** du SICSM.

#### 1.1.6.4. Le devenir des boues de stations de traitement d'eaux usées

- **Rappel de la réglementation nationale**

Le décret du 8 décembre 1997 fixe les conditions de l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées sur les sols agricoles ou forestiers, ainsi que pour la revégétalisation.

L'arrêté du 8 janvier 1998 précise les prescriptions techniques applicables à l'épandage en agriculture.

Il ressort de cette réglementation que :

- le producteur de boues est responsable de la filière épandage et de son suivi (organisation et encadrement) ;
- une filière réglementée et contrôlée par l'Etat (article 9 du décret) ;
- les boues ont le caractère de déchet et doivent être traitées en conséquence ;
- la qualité des boues doit assurer leur innocuité. Elles doivent être stabilisées et hygiénisées (article 7 du décret) ;
- une solution alternative d'élimination ou de valorisation des boues doit être prévue pour pallier tout empêchement temporaire de se conformer aux dispositions du présent décret (article 8 du décret) ;
- la traçabilité des opérations doit être assurée (article 9 du décret) ;
- le stockage ne doit pas engendrer de pollutions et de nuisances (article 9 du décret et article 5 de l'arrêté) ;

- les délais d'application sont de 2 à 3 ans, ou immédiatement s'il n'existe pas de plan d'épandage (article 22 du décret).

La situation actuelle est difficile à gérer pour les collectivités et les exploitants.

Le seul exutoire existant à ce jour est la décharge de la Trompeuse, site qui normalement doit être fermé d'ici à 2012.

Concernant la filière agricole, la pression de l'opinion publique et le décret précédent rendent impossible l'épandage de boues non stabilisées et non hygiénisées.

La profession agricole devient de plus en plus sensible aux épandages de boues brutes, même s'ils sont réalisés selon les règles de l'art. De plus, certains stockages autorisés engendrent des odeurs, ce qui provoque des réactions virulentes de riverains parfois relayées par la presse et des associations de protection de l'environnement.

Les principes à retenir sont : réduire les volumes sur site, disposer d'une filière pérenne et de solutions alternatives pour des tailles de stations différentes et veiller à la cohérence au niveau départemental.

- **CAS DE LA STATION DE LA COMMUNE DES ANSES D'ARLET**

La filière de traitement des boues est composée d'une déshydratation par filtre bande. Le filtre bande actuel est limité, le rajout d'une table d'égouttage permettra d'atteindre une capacité de 5000 EH.

Le devenir des boues consiste actuellement en une mise en décharge, déclarée, mais non autorisée à ce jour.

La filière actuelle est fragile en plusieurs points :

- interdiction au 1<sup>er</sup> juillet 2002 de la mise en décharge des déchets non ultimes ;
- une seule décharge fragile à Fort-de-France qui devrait normalement fermer ses portes en 2012.

Vu les filières de traitement des boues par compostage qui se dessinent en Martinique, la presse à bande n'est pas un équipement adaptée car la siccité obtenue n'est que de 14%. L'équipement de la STEP en une petite centrifugeuse est justifié car une siccité de 20% est meilleure pour le compostage que 14%.

A ce jour, trois solutions sont en cours d'étude de faisabilité pour l'élimination des boues en Martinique. Certaines d'entre elles pourraient être complémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le département:

### **1) Usine de compostage des boues à DUCOS**

Le projet consisterait à la réalisation d'un investissement privé porté par 2 acteurs qui seraient pleinement impliqués dans la filière d'élimination des boues :

- la SME en tant que producteur de boue
- le Lareinty en tant qu'utilisateur du compost produit en agriculture (cannes à sucre, bananes)

L'étude de ce projet est bien avancée avec un montant d'investissement défini, des sources de subventions identifiées, un processus déterminé et un terrain localisé.

Les atouts principaux de ce projet sont :

- une solution rustique et fiable ;
- une excellente qualité des boues permettant une valorisation agricole ;
- un co-produit (palette broyée) en abondance localement et non traité chimiquement ;
- une réduction significative de l'utilisation des engrais chimiques pour les terres cultivées avec épandage de compost ;
- un débouché garanti en agriculture pour le compost ;
- une maîtrise du foncier pour le projet et une situation géographique permettant des économies de transport des boues et du compost ;
- une réalisation rapide de l'usine (mise en service possible au 1<sup>er</sup> semestre 2012)

### **2) Le Centre de Valorisation Organique du ROBERT (CVO)**

Le CVO produit actuellement du compost à partir de déchets fermentescibles issus de la collecte sélective des ordures ménagères et des déchets verts. Une étude est en cours pour la faisabilité de l'admission de boues d'épuration dans l'usine en vue de la fabrication d'un compost utilisable en agriculture.

### **3) Four à biomasse (CACEM)**

La CACEM souhaite étudier une solution d'élimination des boues après passage sur un four à biomasse (incinération des déchets verts pour séchage des boues) et incinération des boues séchées dans les fours d'OM existants.

#### 1.1.6.5. L'assainissement non collectif

RAS en 2010

### **1.1.7. Les faits marquants 2010**

- 12 janvier : Séisme de magnitude 7,3 touchant principalement Haïti ;
- 24 janvier : Envoi d'une première équipe d'intervention en Haïti composée de personnels de la SGDE, SME et Lyonnaise des Eaux. La mission sur place se prolongera jusqu'à fin février. Elle permettra la remise en service des forages du sud de Port au Prince et la réparation de plusieurs canalisations maîtresses ;
- 9 février : Rencontre avec les inspecteurs généraux, dans le cadre de la mission d'audit des services de l'eau et de l'assainissement organisée par l'Etat suite au mouvement social de 2009 ;
- 18 février : Début d'une période de manque d'eau consécutive à une forte sécheresse (Carême) qui a débuté début janvier. La canalisation de transfert d'eau entre l'usine de Vivé et le SICSM n'ayant toujours pas été réparée par le Conseil Général, décision est prise d'ajouter une troisième ligne de secours en diamètre 315 mm ;
- 22 février : Démarrage du chantier de pose par les équipes SME et sous-traitants ;
- 3 mars : Fin du chantier et mise en eau avec une semaine d'avance sur le planning initial ;
- 26 mars : Fin de l'épisode de sécheresse. Au plus fort de cet événement, près de 15% des clients du SICSM n'ont pu être alimentés ;
- 1<sup>er</sup> avril : Décroisement définitif du capital de la SME ;
- 5 juillet : Début de l'audit ISO 9001 – certificat renouvelé avec succès ;
- 14-15 oct : Journées de l'eau à Madiana à l'initiative du SICSM
- 30 octobre : Passage du cyclone Tomas – 4 jours de perturbation de l'alimentation en eau en Martinique essentiellement du fait de coupures d'alimentation électrique – l'île la plus touchée est celle de Ste Lucie ;

- 8 nov. : Assistance des équipes SME – Aquassistance – ODYSSI à la  
 Au 3 déc. : WASCO (Ste Lucie) : mise en œuvre de 2 unités mobiles de production d'eau et réparation d'une canalisation maîtresse ;
- 15 déc. : Obtention du permis de construire de la station de compostage de boue située à Ducos ;

## 1.1.8. Indicateurs techniques

### 1.1.8.1. Indicateurs de performance

DOMAINE	N°	INDICATEUR	Station du Bourg
<i>Continuité de la collecte</i>	1	Taux de curage curatif.	6%
<i>Dépollution et traitement</i>	2	Taux de conformité des rejets d'épuration.	83%
	3	Indices de conformité réglementaire des rejets.	1
<i>Gestion durable du patrimoine</i>	4	Politique patrimoniale (réseau)	20%
<i>Gestion des boues</i>	5	Taux de boues évacuées selon une filière pérennisée	0%

#### □ DEFINITION DES INDICATEURS :

#### 1 – Taux de curage curatif

Unité : Nb / 1 000 abonnés

**Définition :** (nombre total d'interventions de curage curatif sur réseaux et branchements (hors avaloirs) / nombre d'abonnés) x 1 000

#### 2 – Taux de conformité des rejets d'épuration

Unité : %

**Définition :** nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés dans l'année

Un bilan est considéré comme non conforme dès lors qu'un paramètre dépasse les seuils fixés par l'arrêté préfectoral.

#### 3 – Indices de conformités réglementaires des rejets

Unités : 2 notes comprises entre 0 et 1 chacune.

**Définition :**

- conformité à la Directive européenne ERU et au décret de transposition  
oui : 1 / non : 0
- conformité à l'arrêté préfectoral (s'il existe)  
oui : 1 / non : 0

#### **4 – Politique patrimoniale (réseau assainissement)**

Unité : %

**Définition :** un indice de 0 à 100 % est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau et selon le degré d'avancement de la politique patrimoniale.

**0 % :** absence de plan du réseau ou plans incomplets.

**20 % :** informations topographiques complètes sur le réseau (plan mis à jour), localisation des ouvrages annexes (déversoirs d'orage, ...) mais autres informations incomplètes.

**40 % :** informations topographiques complètes (plan mis à jour) accompagnées de descriptions détaillées de chaque tronçon (section, matériau, année de pose), mais autres informations incomplètes.

**60 % :** informations topographiques complètes sur le réseau (plan mis à jour, descriptions détaillées de chaque tronçon indiquant le section, le matériau et l'année de pose, localisation des "points noirs" (défauts structurels), des dysfonctionnements (débordements) et localisation des interventions (curage curatif, travaux de réhabilitation).

**80 % :** informations complètes sur le réseau, comprenant un descriptif complet et la localisation des interventions (voir ci-dessus) et existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation.

**100 % :** informations complètes sur le réseau, comprenant un descriptif complet, la localisation des interventions (voir ci-dessus) et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation.

#### **5 – Taux de boues évacuées selon une filière pérennisée**

Unité : %

**Définition :** TMS de boues admises par une filière pérennisée / TMS totale de boues produites.

Les filières suivantes sont considérées comme pérennisées :

Epandage : Plan d'épandage + déclaration de transport.

Décharge : Siccité supérieure à 30 % + déclaration de transport.

Incinération : Autorisation d'exploitation du gestionnaire de l'usine + déclaration de transport.

Compostage : Déclaration d'exploitation ou autorisation si production supérieur à 10 000 t/an.

### 1.1.8.2. Usagers assainissement collectif

- **NOMBRE D'USAGERS – VOLUMES ASSUJETTIS**

ANNEES	2007	2008	2009	2010
Nombre d'assujettis (u)	566	669	661	663
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	78 703	78 474	87 433	79 695

### 1.1.8.3. Assainissement non collectif

Le contexte réglementaire a été rappelé dans le paragraphe 1.1.4 3 « Problématique de l'assainissement non collectif ».

Nous ne disposons pas de données actuellement sur le nombre de logements concernés par l'assainissement non collectif.

### 1.1.8.4. Réseaux et postes de refoulement

#### 1.1.8.4.1. Descriptif patrimonial

Réseau		2007	2008	2009	2010
linéaire gravitaire	<i>m</i>	8,3	8,3	8,3	8,3
linéaire refoulement	<i>m</i>	2,5	2,5	2,5	2,5
nombre de postes	<i>u</i>	4	4	4	4
nombre de regards	<i>u</i>	248	248	248	248

nombre de pompes	<i>u</i>	8	8	8	8
puissance totale installée	<i>kW</i>	23	23	23	26,4

### ▪ Réseaux du Bourg

Le PR Batterie pourrait être supprimé suite aux modifications entreprises par la commune dans la zone du marché au poisson depuis près de 5 ans.

#### 1.1.8.4.2. Fonctionnement des réseaux

Type d'intervention	2010
Désobstruction (u)	4
Curage (ml)	2 085
Inspection télévisée	0
Test à la fumée (nombre de branchements)	50
Réparation sur canalisation (u)	1
Réparation sur branchements (u)	9

#### 1.1.8.4.3. Fonctionnement des postes de refoulement

Le tableau ci-dessous synthétise les temps de fonctionnement et des consommations électriques annuelles pour les postes de refoulement de la commune des Anses d'Arlet.

POSTE DE REFOULEMENT	FONCTIONNEMENT ANNUEL (h/an)	VOLUMES (m <sup>3</sup> /an)	CONSOMMATION E.D.F (kWh/an)
Poste de Grand Anse	1 443	26 298	8 888
Poste de Batterie	1 014	25 350	1 715
Poste du Bourg	5 786	39 380	13 578
Poste Coin des Pères	584	5 840	501
Poste Touristique	1 486	31 779	-
<b>TOTAL ANSES D'ARLET</b>	<b>10 313</b>	<b>128 647</b>	<b>24 682</b>

\*valeur corrigée du PR touristique suite aux travaux réalisés.

### 1.1.8.5. Fonctionnement des stations de traitement d'eaux usées

#### 1.1.8.5.1. Descriptif patrimonial

Stations de traitement		2007	2008	2009	2010
nombre	<i>u</i>	1	1	1	1
capacité totale	<i>éq.hab.</i>	5 000	5 000	5 000	5 000
puissance totale installée	<i>kW</i>	66	66	66	66

#### 1.1.8.5.2. Fonctionnement des stations

Le tableau ci-dessous synthétise le volume traité et les consommations électriques annuelles pour la station d'épuration de la commune.

STATION DEPURATION	VOLUME TRAITÉ (m <sup>3</sup> /an)	CONSOMMATION E.D.F. (kWh/an)
Bourg*	125 457	200 761
<b>TOTAL ANSES D'ARLET</b>	<b>125 457</b>	<b>200 761</b>

\* : débit estimé à partir du poste Touristique

Rappels des rapports précédents : un certain nombre de dispositions réglementaires relatives à cette installation n'ont pas été finalisées (analyse environnementale etc...). L'arrêté préfectoral pour cette installation n'est donc pas encore respecté.

#### ► Taux de charge des stations

PARAMETRES	STATION DU BOURG DES ANSES D'ARLET
	<i>Taux de charge</i>
Débit	35 %
DBO <sub>5</sub>	33 %
DCO	31 %
MES	19 %
NK	33 %
Pt	13 %

Le taux de charge ci-dessus est à prendre avec précaution car il correspond au volume transitant par le poste de rejet durant les 3 premiers mois et par les PR Bourg, Grande Anse et Touristique durant les 9 mois suivants. Les volumes

proviennent toutefois d'un calcul « débit x temps de fonctionnement des pompes » avec un débit mesuré par débitmètre portable Doppler.

## 1.2. Indicateurs financiers

### 1.2.1. Tarifs

## Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique

### Commune des Anses d'Arlet Tarif au 2ème semestre 2010

#### COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

K connu au 01/07/2010 1,3262  
 :  
 Prix de base exprimé en valeur 01 novembre 1999

Nature	Part du délégataire		Part de la Collectivité
	prix de base	prix actualisé	
<b>Tous usagers</b>			
Prime fixe semestrielle	26,68	35,39	
Consommation	0,6814	0,9037	0,63

#### TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	prix	Destinataires
Redevance Modernisation Collecte	0,15	ODE
TVA	2,10%	Trésor public

### 1.2.2.Prix de l'eau (facture 120 m<sup>3</sup>)

<b>Facture d'un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup></b> établie sur la base des tarifs du 2ème semestre 2010					
	M <sup>3</sup>	Prix unitaire 2010	Montant 2010	Montant 2009	Evolution 2010/2009
<b>SICSM - Anses d'Arlets</b> <b>COLLECTE ET TRAITEMENT</b> <b>DES EAUX USEES</b>					
<b>Part du délégataire</b>					
Abonnement semestriel		35,39	70,78	69,70	1,5%
Consommation	120	0,9037	108,44	106,79	1,5%
<b>Part de la Collectivité</b>					
Abonnement semestriel					
Consommation	120	0,63	75,60	39,60	90,9%
<b>Organismes publics</b>					
Redevance Modernisation Collecte	120	0,15	18,00	12,00	50,0%
<b>TVA à 2,1 %</b>					
			5,73	4,79	19,6%
<b>Sous-total TTC assainissement</b>			<b>278,55</b>	<b>232,88</b>	19,6%
<b>Soit le m3 TTC hors abonnement</b>			<b>1,72</b>	<b>1,35</b>	27,6%

# Commune des Anses d'Arlet

## RESEAU DU BOURG

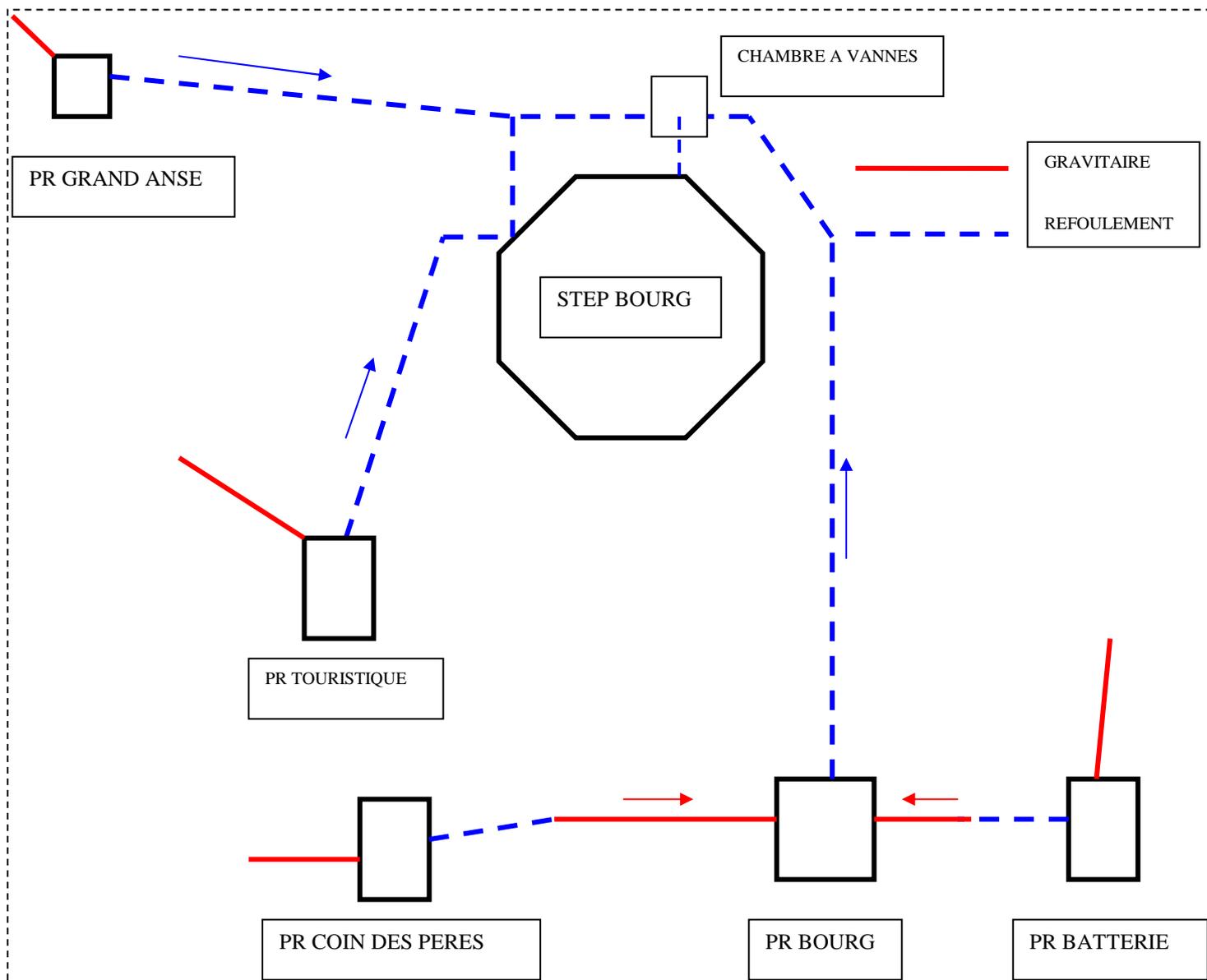


**Station d'eaux usées du bourg**

## 2. RESEAU DU BOURG

### 2.1. Schéma d'ensemble

#### 2.1.1.Principe de fonctionnement



### 2.1.2. Localisation



## 2.2. Inventaire des ouvrages

### 2.2.1. Réseaux de collecte

Linéaires des réseaux (ml)	U	Janvier 2010	U	Réceptionné en 2010	U	Janvier 2011
<b>Réseau Batterie</b>						
Diamètre 200 gravitaire		700				700
Diamètre 75 refoulement		150				150
Nombre de regards	10				10	
<b>Total</b>		<b>850</b>				<b>850</b>
<b>Réseau Bourg</b>						
Diamètre 200 gravitaire		4 400				4 400
Diamètre 125 refoulement		1 500				1 500
Nombre de regards	149				149	
<b>Total</b>		<b>5 900</b>				<b>5 900</b>
<b>Réseau Coin des Pères</b>						
Diamètre 200 gravitaire		250				250
Diamètre 90 refoulement		120				120
Nombre de regards	4				4	
<b>Total</b>		<b>370</b>				<b>370</b>
<b>Réseau Grande Anse</b>						
Diamètre 160 gravitaire		127				127
Diamètre 200 gravitaire		2 500				2 500
Diamètre 125 refoulement		600				600
Nombre de regards	76				76	
<b>Total</b>		<b>3 227</b>				<b>3 227</b>
<b>Réseau Touristique</b>						
Diamètre 200 gravitaire		373				373
Diamètre 125 refoulement		150				150
Nombre de regards	9				9	
<b>Total</b>		<b>523</b>				<b>523</b>
<b>Réseau Station</b>						
Diamètre 200 gravitaire		400				400
<b>Total</b>		<b>400</b>				<b>400</b>
<b>TOTAL REFOULEMENT</b>		<b>2 520</b>				<b>2 520</b>
<b>TOTAL GRAVITAIRE</b>		<b>8 750</b>				<b>8 750</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>248</b>	<b>11 270</b>			<b>248</b>	<b>11 270</b>

## 2.2.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m <sup>3</sup> /h)	Date d'installation
<b>Poste Batterie</b>					
Pompe 1	FLYGT DS 3068 HT 214	2.4	7	25	2009
Pompe 2	FLYGT DS 3068 HT 214	2.4	7	25	2009
<b>Total</b>		<b>4.8</b>			
<b>Poste Bourg</b>					
Pompe 1	Flygt CP 3085 HT 252	2	10	29	1998
Pompe 2	Flygt NP 3085 SH 255	2,4	10	34	2010
<b>Total</b>		<b>4,4</b>			
<b>Poste Coin des Pères</b>					
Pompe 1	Flygt DP 3067 MT 481	1	5	10	1998
Pompe 2	Flygt DP 3067 MT 481	1	5	10	1998
<b>Total</b>		<b>2</b>			
<b>Poste Grande Anse</b>					
Pompe 1	ABS -AFP 0835	7	22	37	2007
Pompe 2	ABS -AFP 0835	7	22	37	2007
<b>Total</b>		<b>14</b>			
<b>Poste Touristique*</b>					
Pompe 1	ABS -AFP 1041 -1	3	7	21	2009
Pompe 2	ABS -AFP 1041 -1	3	7	22	2009
<b>Total</b>		<b>6</b>			
<b>Total Puis. Installée</b>		<b>26,4</b>			

\* Le poste touristique est situé à l'intérieur de la station d'épuration.



**Poste de Grand Anse**



**Poste Batterie**



**Poste Touristique**



**Poste de Coin des Pères**



**Poste Bourg**

### 2.2.3. Stations de traitement d'eaux usées du Bourg

En 1984, mise en service de la station d'épuration de type lagunage aéré, constituée de trois bassins dont un équipé de trois aérateurs flottants, de capacité nominale équivalente à 1 250 éq.hab.

En 1996, la station d'épuration à été modernisée et sa capacité portée à 5 000 éq.hab.

- **CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS**

TRAITEMENT DES EFFLUENTS			
Equipements	Type	Nombre	Puissance (kW)
Aération	Turbines flottantes Aquefen	4	45,0
Dégrilleur	Dégrilleur courbe automatique	1	1,6
Dégriaisseur-Dessableur			3,1
Recirculation boues	ABSAFP 084N°0098556 0098537	2	5
Relèvement eau colature	Flygt DP 3067 MT 480	2	2,4
Divers	éclairage, agitateur, racleur	-	6,0
Filtre à bande	E.M.O.100 100	1	10,0
<b>Total Puissance Installée</b>			<b>73,1</b>

## 2.3. Fonctionnement des ouvrages

### 2.3.1. Réseaux du Bourg

Les interventions réalisées sur le réseau sont globalisées au paragraphe 1.1.13.

### 2.3.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m <sup>3</sup> /an)	Journalier (m <sup>3</sup> /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Poste de Grand Anse	1 443	4	26 298	73	8 888	25
Poste de Batterie	1 014	2,81	25 350	70	1 715	5
Poste du Bourg	5 786	16,03	39 380	109	13 578	38
Poste Coin des Pères	504	1,62	5 840	16	501	1
Poste Touristique (*)	1 486	4,1	31 779	87	-	-

- **OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN**

- **P.R. "Batterie"**

- Nettoyage complet du poste
- Changement clapet de la pompe P2.
- Contrôle SOCOTEC

- **P.R. "Bourg"**

- Nettoyage complet du poste
- Contrôle SOCOTEC
- Changement du calibrage du disjoncteur EDF

- **P.R. "Coin des Pères"**

- Nettoyage complet du poste
- Contrôle SOCOTEC

---

\*intégré à la station

- **P.R. "Grande Anse"**
  - Nettoyage complet du poste
  - Contrôle SOCOTEC
  - Contrôle des débits de pompes P1 et P2
  
- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**
  - **P.R. "Bourg"**
    - Remplacement des barres de guidage et supports. Montant : 1,3 K€
    - Renouvellement complet de la pompe 2. Montant : 4,6 k€
  
  - **P.R. "Grande Anse"**
    - Remplacement des barres de guidage et supports. Montant : 0,8 K€

### 2.3.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m <sup>3</sup> /an)	Journalier (m <sup>3</sup> /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Débit entrée station (débitmètre électro.)	-	-	125 457	344	-	-
Aération*	10 036	27,50	-	-	-	-
Recirculation	9 320	25,7	987 920	2 707	-	-
Extraction boues déshydratées	-	-	42	17 kg MS/j	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	200 761	550

\*Données pour 3 aérateurs.

#### • OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN

- Remplacement de 2 arrêts d'urgence – P2 de rejet en défaut.
- Vidange bac à graisse.
- Remplacement ampoule extérieurs.
- Mise en place d'un aérateur de secours.
- Réparation de la casse sur le refoulement du rejet.
- Dépannage de la pompe gaveuse.
- Vidange bac à graisse et poste de relevage.
- Réglage poire + vérification du poste touristique en marche normale et dégradée.
- Remplacement d'une fin de course défectueux sur la presse.
- Mise en place d'un trop plein sur départ du dégazeur vers le bassin d'aération.
- Dépannage du racleur des boues : remplacement du contacteur et thermique.
- Remplacement d'une poire sur le rejet.
- Mise en place de l'aérateur 3
- Raccordement, réglage essais et mise en service.
- Dessablage du prétraitement.
- Levage et débouchage des 2 pompes de secours.

#### • OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

- Renouvellement des 2 pompes de recirculation : 23 k€

## **2.4. Limites des ouvrages et projets de renforcement**

### **2.4.1. Réseaux eaux usées**

La SME rencontre des difficultés d'exploitation du réseau de collecte du Bourg à cause de sa vétusté.

La mise en conformité des branchements sur la zone de Coin des Pères et du Bourg devrait permettre d'améliorer significativement la qualité des eaux de baignade. Il reste à s'assurer du raccordement des abonnés actuellement sous fosse septique

Le travail de recensement des réseaux a permis de mettre à jour le SIG mais de nombreux réseaux méritent des interventions, la zone partant du collège vers Morne Venté est une de nos cibles prioritaires.

Dans un souci d'amélioration des eaux de baignades de la plage de Grand Anse, la SME a procédé au remplacement de trois regards situés sur la plage de Grand Anse. Ces nouveaux regards normalisés avec des tampons en résine permettent d'éviter toute corrosion prématurée.



Photo 1: Exemple de reprise de regard NF 1000 - réseau Grand Anse

### **2.4.2. Postes de refoulement**

- **PR Batterie :**

Compte tenu des modifications de topographie, le poste Batterie n'est plus nécessaire. Son remplacement par 25 ml de réseau gravitaire permettrait de s'affranchir d'une installation devenue inutile.

### **2.4.3.Sécurité**

Les postes suivants ne disposent pas de clôture et de dispositif anti-chute :

- Poste Grande Anse ;
- Poste Coin des Pères
- Poste Bourg.
- Poste Batterie.

### **2.4.4.Station de traitement d'eaux usées**

Les études de modernisation de la station en collaboration avec le CEMAGREF et la DAF sont en cours et devraient permettre de trouver des solutions durables pour cette installation.

# Annexes

☞ Fiche-type d'identification des risques pour les postes de refoulement

☞ Liste des risques professionnels

☞ Document unique SICSM

☞ Annexes réseau du Bourg

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste de relèvement du « Bourg »
- Poste de relèvement « Batterie »
- Poste de relèvement « Coin des Pères »
- Poste de relèvement « Grande Anse »
- Station de traitement des eaux usées du Bourg

Bilans d'auto-surveillance de la station du Bourg